

La libéralisation du marché de l'Énergie en France :

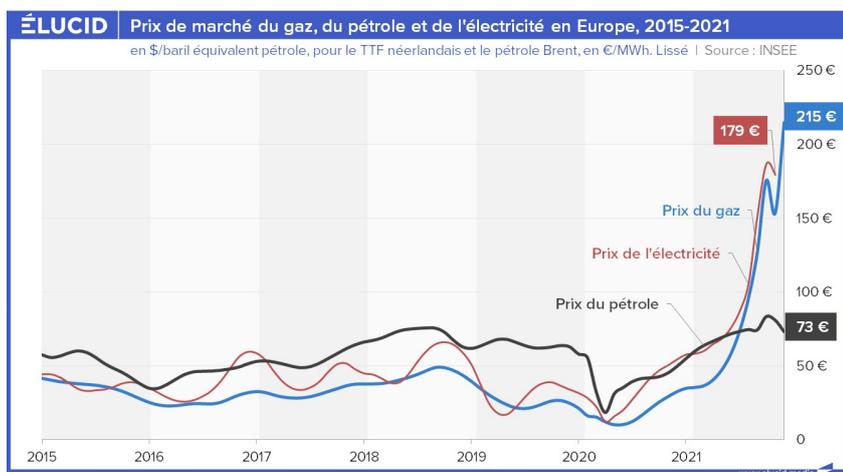
Histoire d'une faillite annoncée...

Intro

Cet hiver, les cours d'EPS sont directement impactés par la hausse des prix de l'énergie. Cela se traduit par des baisses de température dans les gymnases mais aussi par la fermeture de piscines. L'inquiétude est générale, de la sphère privée aux comptes des entreprises. Si la "sobriété énergétique" est nécessaire, elle peut aussi servir à masquer des intérêts particuliers qu'il faut combattre. L'action collective sera nécessaire pour permettre une éducation de qualité sur tout le territoire et empêcher ces régressions, notamment suite à la crise Covid. Le SNEP-FSU s'y emploiera avec la profession.

Envolée des prix de l'énergie: Situation conjoncturelle (la guerre) ou structurelle (marché de l'énergie) ?

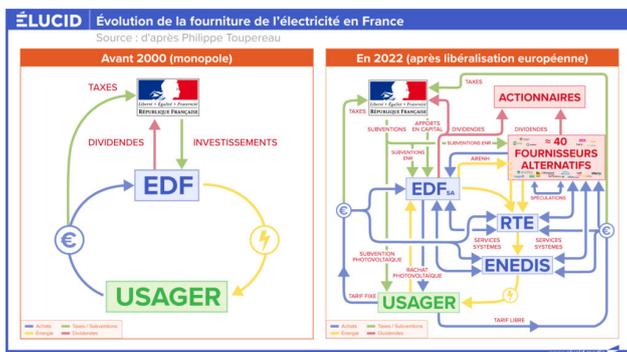
Si la guerre en Ukraine peut expliquer en partie l'augmentation du prix du gaz, comment l'expliquer pour l'électricité ? En effet,



ELUCID: média en ligne sur les questions politiques, sociales, économiques

notre pays a un mix énergétique qui dépend peu du gaz (moins de 8%) mais surtout du nucléaire (67%), de l'hydraulique (13%) et de l'éolien (8%). Ainsi, si les coûts de production du Méga Watt Heure (MWh) d'électricité ont peu évolué ces derniers mois, comment expliquer que les prix augmentent autant ? Quels mécanismes sont à l'œuvre ?

En décortiquant ces mécanismes nous verrons que si des mesures d'urgences doivent être prises par l'État pour permettre aux Services publics de fonctionner, **il est plus qu'urgent que l'énergie sorte des griffes des marchés pour en faire un bien commun au service de tous et toutes.** Le Conseil National de la Résistance annonçait en 1944 : « *le retour à la nation ...des sources d'énergie, des richesses du sous-sol* », cela n'a jamais autant d'actualité pour l'intérêt général.



L'ARENH ou l'explication d'un marché imposé à "marché forcée"

Depuis les années 1990, la politique libérale de l'Union Européenne cherche à ouvrir le marché sur tout le territoire et donc dans les états européens. L'énergie fait partie des secteurs à ouvrir à la concurrence prônée pour l'UE.

Les premières directives européennes datent de 1996 pour l'électricité et de 1998 pour le Gaz.

Alors qu'en France, pour la production, le transport et la livraison de l'électricité et du gaz, l'entreprise publique EDF/GDF permet d'accéder partout et sur tout le territoire à des tarifs réglementés établis en fonction des coûts de production (et des investissements nécessaires), **dès 1999 l'ouverture à la concurrence s'opère pour les entreprises très consommatrices d'énergie, puis pour les particuliers en 2007.**

Concernant l'électricité, de nouveaux « fournisseurs alternatifs » (mais non producteurs) se mettent en place. Ils promettent notamment de diversifier les sources de production (notamment pour aller vers plus de renouvelables).

Mais comme les investissements sont coûteux et qu'il est difficile de trouver des clients, plutôt satisfaits d'EDF, la concurrence va être faussée pour imposer le marché.

Ainsi est créé l'ARENH (Accès Réglementé à l'Énergie Nucléaire Historique) par la loi NOME.

EDF est alors contraint de vendre à ses concurrents à un tarif décidé par le CRE (Commission de régulation de l'Énergie), très proche du coût de production, environ 1/4 de sa production nucléaire¹ ! **Ce sont donc 100 TWh annuels (passé à 120 TWh en 2022) au coût fixe de 42 euros (récemment réhaussé à 49 euros) qui sont vendus aux fournisseurs alternatifs²** ont ainsi de l'électricité « peu chère » et peuvent ainsi démarcher (parfois en dépassant la transparence due aux consommateurs)³. Ils n'ont plus à produire et leur activité est donc celle de publicitaires, de démarcheurs, et ils n'investissent souvent que très peu (voire pas du tout) dans la production.

C'est à cause de l'ARENH, qu'EDF est souvent contraint d'acheter de l'électricité

sur "le marché de gros", car l'entreprise a déjà revendu à bas coût une partie de sa production.

¹ Imaginez qu'un constructeur de voiture soit contraint de vendre ¼ de sa production au « prix de production » pour permettre à un concurrent de s'installer plus facilement.

² Tous ces nouveaux fournisseurs n'ont pas la même éthique, certains profitent de la concurrence pour faire de l'argent, d'autres développent des alternatives pour aller vers plus d'énergies renouvelables, il est important de faire la part des choses.

³ Le Médiateur de l'énergie, autorité indépendante, dénonce les démarchages abusifs menés par les fournisseurs d'énergie dans son rapport 2019. Dix ans après l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence, le bilan est clair : le baromètre Energie Info affirme qu'en 2019, près d'un consommateur sur dix n'est pas satisfait des pratiques commerciales des fournisseurs d'électricité et de gaz. De plus, la CRE a lancé une enquête sur le fournisseur « Ohm énergie » soupçonné (comme 12 autres fournisseurs, selon E Wargon, psdte de la CRE) de revendre sur les marchés « à prix d'or » de l'électricité ARENH, ce qui est théoriquement interdit !



Le « coût marginal » : un mécanisme de marché qui fait exploser le prix de l'électricité !

Comment expliquer que le prix de l'électricité augmente autant en France quand le coût de production (autour de 50 euros le MWh) évolue peu depuis des mois ?

Ceci est la résultante de la construction du « prix de marché » de l'électricité au niveau européen. Pour fixer le prix de l'électricité, il a été décidé que, sur le « marché de gros », ce dernier serait fixé sur le « coût marginal » de production, c'est à dire au regard du coût de l'unité de production « la plus chère » du moment. Ainsi, quand il y a des besoins électriques forts, il est nécessaire de lancer des centrales à gaz pour combler le manque de production (hydraulique +

nucléaire + renouvelables). A ce moment, le prix de toute la production est indexé sur le coût des centrales à gaz ! Et c'est parce que le coût du gaz a augmenté de 60%, que celui de l'électricité flambe. Pourtant, l'électricité ne coûte pas plus cher à produire (ou très peu).

Comme de nombreux opérateurs, installés depuis l'ouverture à la concurrence, achètent l'électricité sur le « marché de gros », alors les tarifs de ces derniers explosent.

Cela serait encore plus flagrant sans le mécanisme de l'ARENH.

« il n'y a quasiment pas eu d'augmentation du coût de production de l'électricité en France ces derniers mois. Ce n'est pas le coût de l'électricité qui a flambé du fait de l'augmentation du coût du gaz. Par ailleurs, la demande d'électricité n'a pas flambé non plus, elle est stable. Le prix de l'électricité sur le marché a flambé uniquement du fait du mécanisme de marché lui-même. » **sinergies.com**



Sortie du Traité de la Charte de l'Energie (TCE) : un premier pas pour la souveraineté énergétique ?

Après des années de lutte des associations pour le Climat, le président de la République, après d'autres pays, a annoncé la sortie de la France du Traité de la Charte de l'Energie le 21/10/2022. Ce texte permet aux compagnies de porter plainte contre les États qui modifient leur politique énergétique si elles estiment que cela menace leurs intérêts. Ainsi, par exemple lorsque les Pays Bas ont annoncé leur sortie du charbon en

2019 d'ici 2030, la compagnie allemande RWE s'est estimée lésée et a réclamé une compensation d'1,4 Mds d'euros. **Pour les associations climatiques, ce TCE empêchaient des choix forts pour sortir des énergies fossiles et obérait ainsi les objectifs des accords de Paris.**

Le Haut Conseil sur le Climat avait proposé « un retrait coordonné du TCE de la part de la France et de l'UE » pour respecter « les

engagements nationaux, européens et internationaux sur le climat ».

C'est un pas en avant pour le Climat, ainsi que pour retrouver une souveraineté sur les questions énergétiques qui devra se concrétiser par une sortie de l'énergie des logiques financières.

Collectivités et entreprises très impactées par la fin des tarifs réglementés

Si les collectivités sont « pressurisées » concernant leurs factures (et donc l'ouverture des gymnases, piscines, écoles, collèges et lycées), c'est parce que la fin des tarifs réglementés les concernent bien plus que les particuliers. La hausse massive des prix sur le marché impacte donc plus fortement les collectivités et les entreprises, notamment celles qui consomment beaucoup d'énergie. Comme vous le verrez sur le calendrier de « sortie des tarifs réglementés » ci contre (page 2).

La loi « Energie-Climat » du 10/11/2019 prévoit les prochaines sorties des TRV pour l'électricité pour les PME et collectivités (grandes et moyennes), ainsi que pour le gaz pour tous (en 2020 et 2023). Sans doute pas pour le bien des consommateurs.trices, des collectivités et des entreprises !

La sortie des tarifs réglementés, est une des raisons de la « prise à la gorge » des collectivités et des entreprises. La sortie du marché s'impose dans l'intérêt de tous.

Il y a actuellement 7 millions de foyers de

particuliers qui ont décidé de quitter EDF (1/4 environ). En 2022, avec l'envolée des prix de l'électricité, certains fournisseurs ont envoyé des messages à leurs clients en leur recommandant de revenir chez EDF, le comble! La sortie du marché s'impose dans l'intérêt de tous.

¹ (comme MintEnergie, Iberdrola...)

https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/energie/electricite-pourquoi-certains-fournisseurs-encouragent-leurs-clients-a-rejoindre-edf_AD-202208240412.html



« Pourtant, chaque mois, 100 000 usagers souhaitent sortir du système concurrentiel afin de retrouver les tarifs réglementés, les demandes affluent aussi de la part des collectivités territoriales, d'artisans, de grandes entreprises. Le tarif réglementé a repris tout son sens »
Philippe Page Le Méroux
Secrétaire CGT du CSEC d'EDF.
L'humanité, 24/10/2022

Calendrier de suppression des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) en France

Electricité	Pour une puissance souscrite supérieure à 36 kVA (kilovoltampère)	Pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA (kilovoltampère)				
		Grandes entreprises (+5000 salariés)	PME (+ de 9 salariés), grandes et moyennes collectivités	TPE, petites collectivités	Immeubles d'habitation	Particuliers
	Fin du TRV le 31/12/2015 pour TOUS (Entreprises, collectivités, immeubles d'habitation, particuliers)	06/11/2011	31/12/2020	maintien du TRV	maintien du TRV	maintien du TRV

Gaz	Consommation annuelle supérieure à 30MWh (ou 150 pour immeubles)	Consommation annuelle inférieure à 30 MWh (150 pour immeubles)		
		Professionnels, entreprises et collectivités	Immeubles d'habitation	Particuliers
	Fin du TRV le 31/01/2014 pour TOUS (Entreprises, collectivités, immeubles d'habitation, particuliers)	31/12/2020	30/06/2023	30/06/2023



2023 et après... L'énergie comme symbole du dogmatisme néolibéral, aboutissant à la précarisation de tous les consommateurs au bénéfice de quelques fournisseurs...

Rien que sur l'année 2023, le tarif réglementé de l'électricité a bondi de plus de 25 % (+15% en février et +10% en août). Et depuis la privatisation (soi-disant plus efficace pour abaisser les coûts...), le prix du kWh est passé de 0,10€ (en 2007) à 0,22€ (tarif base - TTC en octobre 2023), soit une augmentation de 185 % (inflation déduite). Par ailleurs, la CRE a annoncé en septembre 2023 que le prix du kWh connaîtrait une nouvelle augmentation de 10 % au passage de l'année 2024...



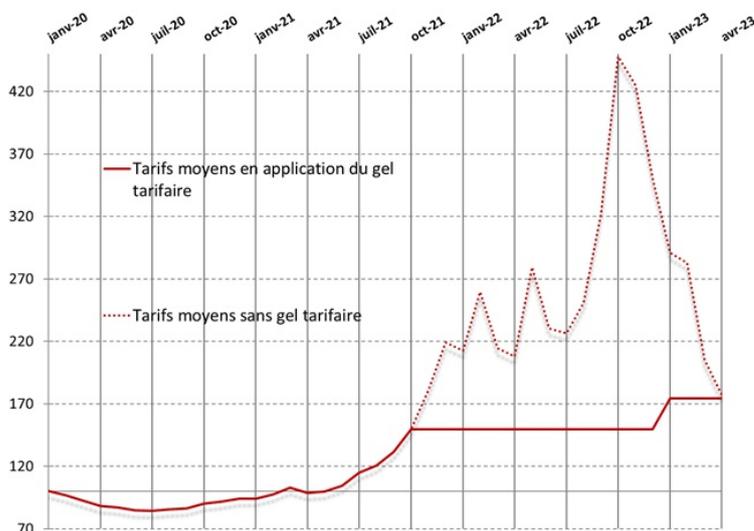
Pour le gaz, le tarif régulé pour les ménages a augmenté en France de 57 % sur la seule année 2021. Et depuis la privatisation (en 2005) jusqu'en juin 2023 (date de fin du TRVG), le tarif aura augmenté de 155% (inflation déduite).



Le bouclier tarifaire en 2023



CRE - Commission de régulation de l'énergie - évolution du TRVG



incompréhensible pour eux et totalement inefficace du point de vue économique". Mais depuis 2021, qu'a fait B.Lemaire ? Est-il intervenu pour refuser la tarification ubuesque au coût marginal ? A-t-il suspendu le système inique de l'Arenh ? A-t-il exigé un retour des tarifs réglementés basés sur les vrais coûts de production ?

Malheureusement, comme sur la transition écologique, le gouvernement continue de foncer dans le mur en poursuivant la logique mortifère de privatisation, via notamment la suppression du TRVG en juillet 2023... Mais les grands industriels aussi réclament une stabilité des prix (entre 2010 et 2022, le prix du MWh d'électricité pour les entreprises industrielles a augmenté de 96% et celui du gaz de 166%, insee, note n°1952, 08/06/2023), et l'écoute des néolibéraux est souvent plus attentive à leur égard...

La commission européenne, avec le soutien de la France, compte ainsi sur les « contrats pour différence » (CFD), faisant intervenir les pouvoirs publics pour amortir les embardées du marché : le producteur vend son électricité en Bourse, mais l'État fixe un prix de

référence qui agit à la fois comme plancher et comme plafond. Si le cours de Bourse est inférieur au prix de référence, l'État verse la différence au producteur (en prenant sur les finances publiques...); si le prix de marché est supérieur, le producteur reverse le surplus aux pouvoirs publics. Se crée ainsi un marché à deux vitesses : relativement sécurisé pour les grandes entreprises mais dérégulé et très volatil pour tous les autres consommateurs... Ces derniers seront d'autant plus exposés aux fluctuations du marché que la Commission européenne a imposé un nouveau type d'offres commerciales dit « de tarification dynamique », c'est-à-dire que les prix de Bourse sont répercutés en temps réel (heure par heure) sur le consommateur (grâce notamment à la technologie des fameux compteurs communicants de type Linky) : l'abonné paie donc, heure par heure, le courant qu'il consomme au prix du marché spot. Début 2021, les premiers contrats de ce type apparaissent en France, mais aucun n'a résisté à la flambée des prix. E.Leclerc énergies, qui s'apprêtait à commercialiser une offre de ce type l'a également annulée. Cette déroute, peu évoquée par les pouvoirs

Face aux envolées supplémentaires liées au contexte géopolitique (crise Covid, guerre en Ukraine, etc...), le gouvernement a mis en place un « bouclier tarifaire » (limitant les augmentations des Trvg et Trve à 15%) afin de faire face à la loi du marché qui aboutit de son propre aveu à des augmentations de 120% (au passage, nous les paierons quand-même entièrement par nos impôts et/ou baisses dans les services publics puisque l'état, c'est nous, mais en différé).

Quelles leçons tire le gouvernement de cette folie ? [Pour rappel, le 24/09/21, en pleine crise, B.Lemaire \(ministre de l'économie\) déclarait sur PublicSénat](#) que « le marché unique européen de l'électricité ne marche pas, il est aberrant... c'est un système obsolète... Il faut revoir de fond en comble le fonctionnement du marché unique de l'électricité: les Français en paient la facture d'une manière



publics et les médias, sanctionne non pas un fiasco commercial mais la débâcle d'un système d'approvisionnement et de tarification fondé sur la concurrence et la prétendue « loi » de l'offre et de la demande : il ne fonctionne pas, les consommateurs le rejettent, mais Bruxelles l'impose par dogmatisme.

Au-delà des aléas conjoncturels, les vraies causes sont bien à rechercher dans le sectarisme néolibéral, tant chez les dirigeant.es français.es qu'au sein de la commission européenne.

Sources :

A.Bernier, Pourquoi les factures électriques s'envolent, Le Monde diplomatique, octobre 2023
Energie, Conflits, illusions, solutions, Manières de voir n°189, juin-juillet 2023
Aurélien Bernier, L'énergie hors de prix. Les dessous de la crise, 2023

Explications en vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=oxcOIRqB968>



Pas de stratégie claire sur l'énergie...

La « main invisible du marché » ne peut pas décider et mettre en œuvre une politique énergétique de long terme. En effet, **l'objectif des marchés est d'obtenir des gains à court terme.** D'ailleurs, les fournisseurs alternatifs qui devaient théoriquement développer fortement les énergies renouvelables, ne produisent quasiment aucune électricité et profitent de l'ARENH. Beaucoup de temps et d'énergie ont été déployés pour mettre en œuvre un marché, mais rien sur un débat essentiel : **quels choix faire sur l'énergie en France pour les prochaines décennies ? Comment planifier la réduction de la consommation énergétique et permettre de répondre aux besoins ?** Il y a donc eu des stratégies de court terme et de « stop and go » (arrêt du nucléaire sous F. Hollande et 1er Mandat d'E. Macron, relance du nucléaire pour le 2nd mandat d'E. Macron, et certains projets de recherches – dont le projet ASTRID – ont été abandonnés). Quel que soit le choix réalisé, le « stop and go » est une mauvaise solution pour tous les retards qu'il entraîne.

Un manque d'investissement et d'entretien

Le document de RTE (Réseau de transport d'électricité, relie les producteurs aux consommateurs d'électricité et relie la France à ses voisins européens) montre le nombre de centrales nucléaires actuellement en maintenance. La reprise des centrales est calculée pour assurer les fortes demandes en électricité durant l'hiver mais la CGT souligne que les dégradations des dernières années (entretien et investissement insuffisants) ne permettent souvent pas de tenir les délais. Pour R. Cazeneuve (CGT Energie 33), le scénario possible des coupures d'électricité

Manque d'électricité : Pourquoi tant de centrales nucléaires à l'arrêt ?

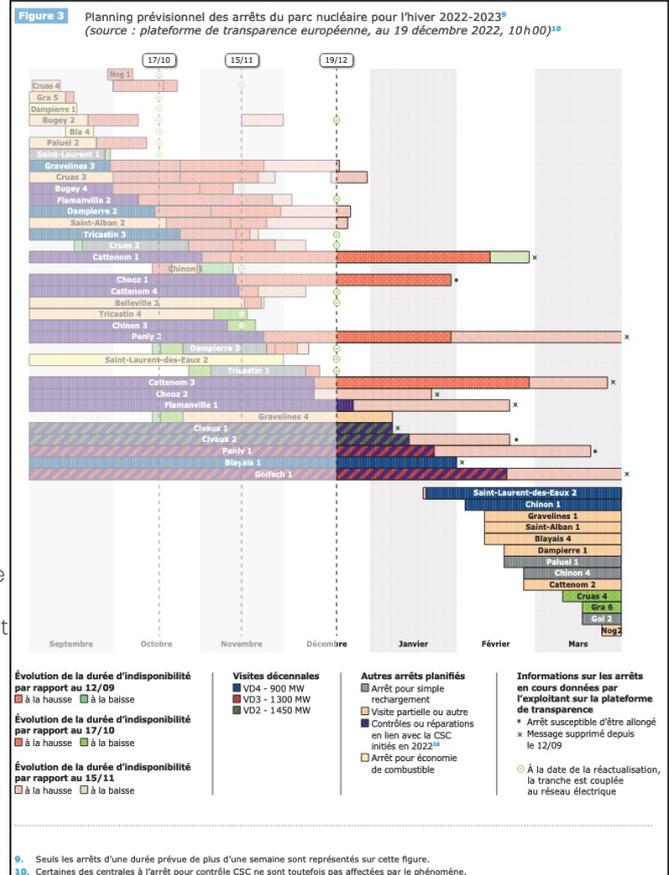
trouve également sa source dans « le manque d'entretien des centrales nucléaires et des faibles investissements dans les moyens de production. »

raison de l'absence de maîtrise par l'exploitant Tepco, d'un certain nombre d'opérations, liée à la pratique de la sous-traitance en cascade. »

¹ fakir n°99 juillet-août 2021

Une sous-traitance qui fait perdre des compétences (et donc du temps !)

Le développement de la sous-traitance (sur les 220 000 salariés du secteur du nucléaire, environ 160 000 étaient chez des sous-traitants dans quelque 2 500 entreprises en 2021¹) fait perdre en compétences et savoir-faire. Un rapport parlementaire sur la sûreté et la sécurité nucléaire réalisé en 2018 dont B. Pompili a été rapporteur pointe le problème : « les exploitants, à force de sous-traiter massivement, ont perdu la capacité de la maîtrise technique et connaissance de leurs installations ». C'est aussi un problème de sécurité : « L'une des conséquences directes du retour d'expérience de l'accident de Fukushima a été la décision de limiter le nombre de niveaux de sous-traitance acceptables dans le secteur du nucléaire. En effet, la sous-traitance a été identifiée comme l'un des éléments responsables de l'accident de Fukushima, en



Primes de risque: Des super profits et un risque surévalué pour renforcer la spéculation

Rapport RTE du 18 octobre 2022

Dans plusieurs documents sur la situation énergétique en France, RTE dit clairement que les marchés extrapolent les risques actuels de coupure pour faire monter les revenus financiers des actionnaires (dividendes) **en surévaluant la « prime de risque »** des actions. De plus, RTE affirme que plafonner les profits des groupes énergétiques permettrait de réduire les factures, un point d'appui pour limiter les super-profits !

« l'analyse des fondamentaux permet de décrire le comportement du marché spot d'électricité mais ne permet pas d'expliquer les prix observés sur les marchés à terme. RTE considère toujours que les prix à terme pour le quatrième trimestre 2022 et le

premier trimestre 2023 en France intègrent une **prime de risque excessive** par rapport aux risques d'utilisation des moyens de sauvegarde ou de délestage [...] l'écart observé entre les prix atteints sur les marchés à terme et le coût variable des centrales thermiques pourrait être expliqué par une anticipation des acteurs de marché des manques d'offre d'électricité sur plusieurs centaines d'heures dans l'hiver. **Cette anticipation est largement supérieure à celle de RTE, même dans le cas d'aléas particulièrement défavorables et de moins en moins probables.** »

« Les niveaux actuels des prix à terme sur le marché de gros de l'électricité génèrent des fortes tensions sur le marché de détail, sur

les finances publiques et sur l'économie en général. Pour pallier ces effets, des mesures d'urgence ont été adoptées au niveau européen et dans les différents pays, avec notamment le plafonnement des revenus de certains producteurs d'électricité et l'utilisation des revenus captés pour alléger la facture des consommateurs d'électricité. (...) **Ce type de mesure serait de nature à réduire largement les prix spot de l'électricité, et donc également les prix à terme.** »

¹ écart entre le taux de rendement d'une action dite « risquée » et le taux de rendement d'une action « sans risque » (obligation d'Etat par exemple)

Pour aller plus loin...

- Vidéo d'Osons causer - 14', 08-05-22, Les 5 pires arnaques de l'électricité privatisée
- Mai 2019, Le monde diplomatique, **Des tarifs dictés par les acteurs privés - Électricité, le prix de la concurrence**
- **Rapport RTE**, Chap11-p510, octobre 2021, Futurs énergétiques 2050 : la transition énergétique peut coûter des milliards d'euros supplémentaires si elle est financée avec les standards du privé (+4-7%)



"Pour agir pour une énergie publique..."

Signer la pétition portée par les représentants du personnel d'EDF :

#PourUneÉnergiePublique

